Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Entreprendre à La Réunion

ZFANG, LODEOM, exonération des créateurs, réduction d'impôt DOM, Girardin : le mode d'emploi des avantages réunionnais pour le chef d'entreprise.

La Réunion | Chefs d'entreprise | Édition 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 La ZFANG en pratique

02 LODEOM : les trois barèmes

03 Le créateur indépendant

04 Votre foyer et vos investissements

05 La check-list

06 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous créez ou reprenez une entreprise à La Réunion.
- Vous dirigez une PME réunionnaise et voulez vérifier vos avantages.
- Vous envisagez de vous installer à La Réunion avec votre activité.

> **LE MOT D'ALEXIS**
>
> La Réunion offre aux entreprises une fiscalité et des charges sociales sans équivalent en métropole. Mais ces dispositifs sont techniques, sectoriels, et beaucoup de dirigeants passent à côté d'une partie d'entre eux.
>
> Ce guide les rassemble, avec les conditions à vérifier et les pièges à éviter.

L'essentiel en une page

- **ZFANG** : 50% ou 80% des bénéfices exonérés, selon le secteur et la commune.
- **LODEOM** : exonération totale des charges patronales jusqu'à 1,3 ou 2 SMIC.
- **Créateur indépendant** : 24 mois d'exonération, puis abattement de 75% et 50%.
- **Réduction DOM** : 30% de l'impôt du foyer, jusqu'à 2 450€.
- **Girardin** : prorogé jusqu'en 2029, plafond spécifique de 18 000€.

01

La ZFANG en pratique

	Droit commun	6 communes de l'Est
Bénéfices	50%, plafond 150 000€ (80%, plafond 300 000€ en secteur prioritaire)	80%
CFE	80%	100%
Taxe foncière	50%	80%

Les conditions

- moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ;
- activité principale agricole, industrielle, commerciale ou artisanale, hors secteurs exclus ;
- régime réel ou micro ;
- formulaire 2082-SD joint à la déclaration de résultat.

Les exclus

Les activités libérales et de conseil n'y ont pas droit. Une société mixte doit vérifier quelle est son activité principale.

02

LODEOM : les trois barèmes

Barème	Exonération totale	Fin de l'exonération
Compétitivité	1,3 SMIC	2,2 SMIC
Compétitivité renforcée	2 SMIC	2,7 SMIC
Innovation et croissance	1,7 SMIC	3,5 SMIC

Exemple

Trois salariés à 2 200€ brut par mois dans une PME du BTP : environ 25 000€ de charges patronales évitées par an.

03

Le créateur indépendant

Revenu d'activité	24 premiers mois	3e année	4e année et suivantes
Jusqu'à 110% du PASS	Exonération totale	Abattement de 75%	Abattement de 50%
De 110% à 150% du PASS	Exonération plafonnée	Abattement de 75%	Abattement de 50%
De 150% à 250% du PASS	Exonération dégressive	Abattement dégressif	Abattement dégressif
Au-delà de 250% du PASS	Aucune	Aucun	Aucun

PASS 2026 : 48 060€. Les abattements portent sur la fraction du revenu inférieure à un PASS. La retraite complémentaire reste due. Le transfert d'une activité déjà exercée en métropole ne compte pas comme une création.

04

Votre foyer et vos investissements

- **Réduction DOM** : 30% de l'impôt au barème, plafonnée à 2 450€, automatique pour tout contribuable domicilié à La Réunion au 31 décembre.
- **Girardin industriel** : réduction de 38,25% du montant investi à La Réunion, opération à fonds perdus avec un gain net limité et un risque de reprise si l'exploitation cesse.
- **Girardin logement social** : réduction de 50%, encadrée par les bailleurs sociaux.
- **Pour la société** : déduction des investissements productifs (article 217 undecies) ou crédit d'impôt selon la taille.

Le bon ordre

D'abord le statut et la rémunération, ensuite la ZFANG et la LODEOM, enfin les outils de défiscalisation. Un Girardin ne corrige jamais une mauvaise organisation.

05

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] J'ai vérifié mon code NAF et l'éligibilité de mon activité à la ZFANG.
- [ ] Je sais si mon secteur est prioritaire (taux de 80%).
- [ ] Mon expert-comptable joint le formulaire 2082-SD à ma déclaration.
- [ ] J'ai identifié mon barème LODEOM et il est appliqué sur mes bulletins de paie.
- [ ] Si je suis indépendant, j'ai demandé l'exonération de début d'activité.
- [ ] J'ai comparé SAS et SARL au regard de ces dispositifs.
- [ ] Je connais ma réduction d'impôt DOM.
- [ ] Si j'envisage un Girardin, j'ai vérifié le monteur et sa garantie.

06

Les erreurs à éviter

1 **Supposer que tout le monde a droit à la ZFANG**

Les libéraux et le conseil en sont exclus.

2 **Oublier le plafond de l'abattement**

Au-delà de 150 000€ ou 300 000€ d'abattement, l'impôt redevient normal.

3 **Transférer son activité en croyant créer**

L'exonération des 24 mois peut être refusée.

4 **Augmenter les salaires sans regarder les seuils LODEOM**

Au-delà de 1,3 ou 2 SMIC, l'exonération décroît vite.

5 **Choisir un Girardin sur le seul taux**

La qualité du montage compte plus que quelques points de rendement.

ET MAINTENANT ?

Organisez votre entreprise réunionnaise

Statut, rémunération, ZFANG, LODEOM, Girardin : on vérifie votre éligibilité avec votre expert-comptable et on chiffre la meilleure organisation.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur :
www.sanala.fr/guides/entreprendre-a-la-reunion.html

Sources officielles

- WebLex : ZFANG, un régime fiscal renforcé pour 6 communes de La Réunion (loi de finances 2026)
  https://www.weblex.fr/weblex-actualite/zfang-un-regime-fiscal-renforce-pour-6-communes-de-la-reunion
- Les-aides.fr (DDFIP) : ZFANG, abattement sur les bénéfices des PME des DOM
  https://les-aides.fr/aide/FVdvGSwMDA4v/ddfip/zfang-zones-franches-d-activite-nouvelle-generation-abattement-sur-l-impot-sur-les-benefices-pour-les-pme-des-dom.html
- Legisocial : exonération LODEOM en 2026
  https://www.legisocial.fr/reperes-sociaux/exoneration-lodeom-en-2026.html
- WebLex : cotisations des travailleurs indépendants d'outre-mer en 2026
  https://www.weblex.fr/chiffres-cles/tableau-des-cotisations-sociales-dues-par-les-travailleurs-independants-non-agricoles-d-outre-mer-annee-2026
- Impots.gouv.fr : avantages fiscaux spécifiques aux activités dans les DOM
  https://www.impots.gouv.fr/professionnel/questions/puis-je-beneficier-davantages-fiscaux-specifiques-en-exercant-une-activite
- Info.gouv.fr et Legisocial : montant du SMIC 2026
  https://www.legisocial.fr/reperes-sociaux/montant-smic-2026-taux-horaire-net-brut.html

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les dispositifs outre-mer évoluent chaque année avec les lois de finances : faites valider votre situation avant toute décision.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.